

LION ELECTRIQUE ANNONCE UNE RÉDUCTION DE SES EFFECTIFS POUR DIMINUER SA STRUCTURE DE COÛTS

11/27/2023

MONTRÉAL, le 27 nov. 2023 /CNW/ - La Compagnie Électrique Lion (NYSE: LEV) (TSX: LEV) (« Lion » ou la « Société »), chef de file dans la fabrication de véhicules urbains de poids moyen et lourd 100 % électriques, a annoncé aujourd'hui une réduction de ses effectifs afin de diminuer sa structure de coûts et d'améliorer sa capacité à atteindre ses objectifs de rentabilité.

La réduction concerne 150 employés (approximativement 10 % de l'effectif total de Lion), principalement dans les fonctions de support à la production, de fabrication, de développement de produits et d'administration, au Canada et aux États-Unis.

« Bien que cette décision ait été très difficile à prendre et que nous soyons déçus de nous séparer d'employés que nous estimons, cette initiative est la plus judicieuse pour la Société à ce stade-ci », a déclaré Marc Bédard, Chef de la direction-Fondateur de Lion. « Je suis convaincu que l'équipe qui reste en place a tous les atouts pour accroître davantage le leadership de Lion », a-t-il ajouté.

À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

Lion Électrique est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. La Société crée, conçoit et produit des camions commerciaux urbains 100 % électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus 100 % électriques pour le transport scolaire. Lion, leader dans l'électrification des transports en Amérique du Nord, conçoit, fabrique et assemble tous les composants clés de ses véhicules : les châssis, les blocs-batteries, les cabines de camion et les carrosseries d'autobus.

Lion, constamment en quête de nouvelles technologies fiables, s'assure de fabriquer des véhicules aux caractéristiques uniques et spécialement adaptées aux besoins quotidiens des utilisateurs. Lion est convaincu que la transition vers des véhicules 100 % électriques améliorera grandement notre société, notre environnement et notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées au NYSE et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens de la Private Securities Litigation Reform Act de 1995 des États-Unis (collectivement, les « déclarations prospectives »). Dans le présent communiqué, les déclarations qui ne sont pas des faits historiques ou des déclarations, notamment des déclarations relatives aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des déclarations prospectives et devraient être traitées ainsi.

Les déclarations prospectives se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « devoir », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires et toute autre déclaration qui prédit ou indique des événements ou des tendances futurs ou qui ne sont pas des déclarations de nature historique, bien que toutes les déclarations prospectives peuvent ne pas nécessairement contenir ces termes. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant la réduction des effectifs annoncée par la Société, ses impacts et coûts potentiels. Ces déclarations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de retenir et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation au Québec, que Lion ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'importante interruption d'approvisionnement en matières premières à des conditions concurrentielles, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles et ses systèmes internes, opérationnels, financiers, et autres pour gérer sa croissance et son envergure, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de demandes soumises par la Société et/ou les clients), de subventions et d'incitations gouvernementales, que Lion sera en mesure d'obtenir du financement supplémentaire par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que

ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes parce qu'elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non ultérieurement. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent les éléments suivants : tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique et juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences des incertitudes actuelles relatives à l'inflation et aux taux d'intérêt ; l'indisponibilité, la réduction, l'application discriminatoire, le retard dans le traitement ou l'élimination des programmes, des subventions ou des incitatifs gouvernementaux en raison de changements de politique, de réglementation ou de décisions gouvernementales ou autres ; l'incapacité à accélérer la production des produits Lion et à respecter les étapes et l'échéancier des projets de construction ; toute incapacité à répondre aux attentes des clients de la Société en ce qui concerne les produits, les spécifications et les services ; toute incapacité à fabriquer et à distribuer avec succès et de manière économique ses véhicules à grande échelle ; toute incapacité à amasser du financement supplémentaire pour répondre à ses besoins en capitaux et poursuivre sa stratégie de croissance selon les montants nécessaires, le cas échéant ; toute incapacité à exécuter la stratégie de croissance de la Société ; toute escalade, toute détérioration et tous effets négatifs des conflits militaires actuels, qui peuvent affecter l'économie et les marchés financiers mondiaux et exacerber les défis économiques en cours ; toute fluctuation défavorable et volatilité de la disponibilité ou du prix des matières premières incluses dans les composants utilisés pour fabriquer les produits de la Société, y compris les cellules, les modules et les blocs-batteries ; le recours aux fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières ; toute incapacité à réduire le coût total de possession des véhicules électriques vendus par la Société au fil du temps ; le recours aux dirigeants clés et toute incapacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé ; les pénuries de main-d'œuvre (y compris à la suite de départs d'employés, de la rotation du personnel et de demandes de salaires plus élevés) qui pourraient obliger la Société à fonctionner à capacité réduite, à diminuer ses taux de production et de livraison ou à réduire ses plans de croissance, et qui pourraient poser des défis supplémentaires liés à la rémunération des employés ; toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société ; toute incapacité à réduire les coûts d'approvisionnement de la Société au fil du temps ; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société ; toute réparation et/ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits ; toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute violation ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données ; toute incapacité à obtenir une couverture d'assurance adéquate ou une augmentation potentielle des coûts d'assurance ; les catastrophes naturelles, les épidémies ou pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques tels que les troubles civils, les actes de terrorisme, les conflits militaires actuels ou des perturbations similaires ; tout événement ou circonstance, y compris la matérialisation de l'un des risques et incertitudes susmentionnés, entraînant l'incapacité de la Société à convertir son carnet de commandes en ventes effectives ; et l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être engagée par ou contre la Société, y compris les

procédures judiciaires en cours avec Nikola Corporation, la société mère de Romeo Systems, Inc.

Ces risques et incertitudes, ainsi que d'autres, liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail dans la section 23.0 intitulée « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2022 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission, y compris les rapports de gestion provisoire de la Société. Beaucoup de ces risques vont au-delà de la capacité de la direction de Lion à les contrôler ou à les prédire. Toutes les déclarations prospectives attribuables à Lion ou aux personnes agissant en son nom sont expressément qualifiées dans leur intégralité par les mises en garde contenues et les facteurs de risque identifiés dans le rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice 2022 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission.

Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles ont été formulées. Sauf dans les cas où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lion n'assume aucune obligation et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

SOURCE La Compagnie Électrique Lion